

# Camping Municipal de Brouillet

48150 LE ROZIER

tél 05.65.62.63.98

fax 05.65.62.60.83

[contact@campinglerozier.com](mailto:contact@campinglerozier.com)

## CONTRAT DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

### Comment procéder?

1. Imprimez ce contrat de réservation
2. Remplissez et signez le contrat
3. Envoyez le contrat en double exemplaire par courrier, **accompagné d'un chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, de 15 €\*** , étant les frais de réservation et la confirmation de votre réservation.  
**\*Montant qui s'ajoute au coût total de votre séjour.**

**C'est possible de réserver tout l'année** même si le Camping est ouvert du:

1<sup>er</sup> Avril jusqu'à la fin du mois de Septembre.

Entre le soussigné et le Camping Municipal de Brouillet, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Mr/Mme/Mlle.....

Prénom.....

Adresse.....

Ville..... Code postal .....

Pays.....

Téléphone fixe ..... Portable.....

E-mail.....

**Date précise d'arrivée** .....(Après 12h00)

**Date précise de départ** .....(Avant 12h00)

Nombre d'emplacements :.....x 15€ = .....

Nombre d'Adultes :.....

Nombre d'enfants de 5 à 18 ans : .....

Nombre d'enfants de moins de 5 ans : .....

Tente (spécifier la taille en mètres si possible).....

Caravane.....Camping-car/ Véhicule(s).....

### Emplacement

- Mi ombre, mi soleil  Plein soleil
- Loin de la rivière et près des sanitaires  Loin des sanitaires
- Près des aires de jeux  Loin des aires de jeux
- Au bord de la rivière, mais loin des sanitaires et des aires de jeux
- Electricité

## DANS LA MESURE DU POSSIBLE

Le Camping Municipal de Brouillet vous réserve, selon les conditions stipulées dans ce contrat, un emplacement aux dates indiquées.

### CONDITIONS GENERALE DE RESERVATION

Les suivantes conditions générales de réservation d'un emplacement on été comprises et acceptées par le campeur et il est mené à les respecter :

- Toute réservation est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.
- **La durée minimum pour la réservation d'un emplacement est d'une semaine**
- La réservation devient effective après notre accord et après réception d'un versement comprenant des frais de réservation et de dossiers de 15 € par emplacement, restant dans tous les cas à la charge du campeur.
- Tout versement doit être accompagné des deux contrats remplis et signés pour assurer cette réservation. Après acceptation, un exemplaire vous sera retourné.
- En cas de changement de la date d'arrivée précisée, merci de nous informer : en cas d'absence d'un message de votre part précisant que la date de votre arriver a dû différer, l'emplacement deviendra disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation.
- En cas d'arrivée tardive, après la fermeture de la réception, merci de nous informer : le Veilleur de Nuit sera prévenu pour vous accueillir.
- En cas d'annulations, les frais de réservation et de dossiers ne seront pas remboursés à exception des situations suivantes : décès dans la famille, maladie grave ou hospitalisation. Les documents justificatifs seront nécessaires.
- Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping Municipal de Brouillet.
- En cas de litige la compétence est déléguée au tribunal de Mende. En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite par LRAR, auprès de l'exploitant.

Je déclare avoir lu et accepté les Conditions Générales de Réservations mentionnées ci- dessus.  
(S'il vous plait, signiez précédée de la mention : " Lu et Approuvé ")

La Gestionnaire :  
Signature

Le Campeur :  
Signature (précédé de la mention : « Lu et Approuvé »)

Date :

Date :